

[Texte]

people like Armour; and I sympathize with them in this. Meech Lake would choke that off. For that purpose, we feel the Prime Minister of Canada can walk down the street to the Supreme Court building on behalf of all Canadians and ask for a definitive definition of what terms such as "distinct", "duality", even "society", mean in the judicial concept as they have an impact on the rights of Canadian citizens.

In closing, one of our better public commentators, and a great writer and speaker, the late Leslie Roberts, said at the time of Bill C-22 that the failure of the Canadian government to act in that matter was the beginning of the end of the Canadian Confederation. I sincerely believe, and I fear today, that if the Constitution Act amendment of 1987 is passed, his worst fears will be realized.

Senator Perrault: Mr. Chairman, on behalf of the committee, I want to thank Mr. Sullivan, Dr. Forse, and Mr. Allison for coming here today and bringing a long brief with them. I am sure members of the committee will read its more expanded contents with a real interest.

I do not want to get too deeply into the language aspect of the argument you have brought us this afternoon. I am from the province of British Columbia, and I think representatives from Quebec are more competent to discuss the aspects of the argument you advanced in that area.

I wonder if you could tell us whether you see any good in the accord at all. Obviously you are unhappy with the language provision. You are unhappy with the Senate appointment proposal. You are unhappy with the procedure for the Supreme Court. Are there any redeeming qualities in this accord that—

Mr. Sullivan: I do not want to be a nay-sayer. I was absolutely shocked at Premier Joe Ghiz's statements that this accord, with all this last-minute bartering and what have you. . . It was a story that appeared in *The Toronto Star*. I read the thing, and I could not believe this could happen in Canada. Good heavens, how in the name of God could you barter away people's rights in the name of signing an accord?

Citizens have rights as individuals, as citizens. You people are elected supposedly to serve them in that capacity, not to diminish or eliminate or take them away. Locking people up until 3 a.m. and what have you may be accepted in labour negotiations as a necessary tactic to bring about a conclusion, but a Constitution deals with absolute fundamental points of law, and you cannot lock judges up until 3 a.m. and say give us that decision or you are dead; we are going to pull the plug on the coffee pot.

[Traduction]

frustrants et ont exigé une grande patience pour des gens comme Armour; ces personnes ont d'ailleurs toute ma sympathie. Mais l'Accord du lac Meech leur mettrait fin. C'est justement pourquoi nous estimons que le premier ministre du Canada doit aller à la Cour suprême, au nom de tous les Canadiens, et lui demander de donner une définition finale des termes «distinct», «dualité», et même «société», par exemple, dans le contexte juridique du point de vue de leur incidence sur les droits des citoyens canadiens.

En terminant, j'aimerais mentionner que l'un de nos meilleurs commentateurs publics, un grand écrivain et orateur, le regretté Leslie Roberts, a dit à l'époque du Bill C-22 que le manque d'action du gouvernement canadien dans cette affaire constituait le début de la fin de la Confédération canadienne. Je crois sincèrement que si l'on adopte l'amendement de 1987 à la Loi constitutionnelle, ses pires craintes se réaliseront, j'en ai peur.

Le sénateur Perrault: Monsieur le président, au nom du Comité, je tiens à remercier MM. Sullivan, Forse et Allison de s'être présentés ici aujourd'hui et de nous avoir apporté un très volumineux mémoire. Je suis persuadé que les membres du Comité liront avec un intérêt réel le texte intégral.

Je ne veux pas m'enfoncer dans l'aspect linguistique du raisonnement que vous nous avez présenté cet après-midi. Je viens de la Colombie-Britannique, et je pense qu'il revient aux représentants du Québec qui sont plus compétents en la matière de débattre de ces aspects de votre raisonnement.

Peut-être pourriez-vous nous dire si à votre avis il y a quoi que ce soit de louable dans cet accord. Manifestement, vous n'aimez pas la disposition sur la langue. Vous n'aimez pas non plus celle sur les nominations au Sénat. Vous n'aimez pas la procédure prévue pour la Cour suprême. Y a-t-il quoi que ce soit qui rachète cet accord. . .

M. Sullivan: Je ne veux pas être défaitiste. Les déclarations du premier ministre Joe Ghiz m'ont tout à fait étonné, il disait au sujet de l'accord qu'il y avait eu beaucoup de marchandage de dernière minute et que saisissez. . . C'était dans le *Toronto Star*. J'ai lu l'article et je n'arrivais pas à croire que cela pouvait se passer au Canada. Mon Dieu, comment peut-on justifier le fait de céder les droits des gens tout simplement pour signer un accord?

Les citoyens jouissent de droits comme particuliers, comme citoyens. Vous, vous êtes élus, prétend-on, pour défendre les citoyens, et non pas pour réduire ou éliminer leurs droits. Il est peut-être acceptable d'enfermer les gens jusqu'à 3 heures du matin lors de négociations collectives, parce que c'est peut-être une tactique nécessaire pour conclure l'affaire, mais une Constitution comporte des points de droit tellement fondamentaux qu'il ne saurait être question d'enfermer les juges jusqu'à 3 heures du matin en leur disant qu'il nous faut une décision ou vous êtes morts; nous allons débrancher la cafetière.